

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (2008)  
**Heft:** 1797

**Artikel:** Rémunérations des dirigeants d'entreprise : la transparence ne suffit pas : une étude d'Ethos sur 48 grandes sociétés cotées à la Bourse suisse  
**Autor:** Delley, Jean-Daniel  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1012587>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.01.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Régulation: frilosité helvétique

*Face à la crise, se rappeler que l'Etat, en Suisse, ne se donne même pas les moyens de jouer son rôle normal quand les choses vont bien*

Albert Tille (08 octobre 2008)

Le tout libéral n'a plus la cote. La crise réhabilite le rôle de l'Etat. Même en Suisse, mais avec réserve et circonspection. La Banque nationale fait exception à cette morosité. En concertation comme toujours avec les autres Banques centrales, elle libère d'abondantes liquidités. Là se limitent pour l'instant les interventions de l'Etat pompier. En Allemagne, le gouvernement accorde sans délai la pleine garantie de l'Etat à tous les épargnants. Cela représente 2500 milliards de nos francs. En Suisse Eveline Widmer-Schlumpf concède prudemment que l'on peut réexaminer le montant de la garantie étatique plafonnée à 4 milliards. Le Conseil fédéral étudie, nous dit-on, les scénarios qui permettraient, en cas de besoin, d'éviter le naufrage d'une de nos grandes banques. Cette prudence gouvernementale est pour une

part due aux lenteurs institutionnelles de la Suisse.

Mais la réserve gouvernementale ne surprend pas. Elle est conforme à l'allergie helvétique face à l'intervention de l'Etat. Cette frilosité ne date pas du «sauvetage» raté de Swissair. Depuis toujours, les compétences de l'Etat régulateur sont strictement limitées. Les organes de contrôle sont affamés et squelettiques.

Un cadre bancaire de haut niveau refusera de rejoindre la Commission fédérale des banques pour un salaire divisé par 10. Le vice-directeur de la Comco, récemment démissionnaire, déplore le faible effectif et le salaire modeste des gardiens de la concurrence. Une fois formés, les jeunes juristes ou économistes sont happés par

les entreprises qu'ils surveillaient. L'Office fédéral de la santé publique, qui ne fait pas le poids face à l'industrie pharmaceutique, doit consentir un prix des médicaments incomparablement plus élevé que celui de nos voisins immédiats. Et dernière panne en date, l'Elcom, le tout nouvel organe de régulation du marché de l'électricité, se déclare incapable d'estimer le juste prix de l'utilisation des lignes à haute tension ni le bien fondé de la flambée des tarifs des 900 compagnies distributrices d'électricité.

Pour les télécommunications, l'autre secteur libéralisé, la ComCom a peut-être une tâche un peu moins désespérante. Elle ne doit contrôler qu'un nombre limité d'opérateurs, dont l'ancienne régie, plus facile à morigéner parce qu'elle reste dans les mains de l'Etat.

## Rémunérations des dirigeants d'entreprise: la transparence ne suffit pas

*Une étude d'Ethos sur 48 grandes sociétés cotées à la Bourse suisse*

Jean-Daniel Delley (10 octobre 2008)

La crise financière qui secoue la planète a une nouvelle fois mis en évidence l'incongruité de la rémunération de certains dirigeants d'entreprise. Une incongruité qui devient scandale lorsque ces derniers quittent leur bateau en perdition, lestés d'une indemnité de départ plus que

confortable.

Depuis le 1er janvier 2007, le Code suisse des obligations impose aux sociétés cotées en bourse de publier la rémunération individuelle des membres du conseil d'administration, celle du membre le mieux payé de la

direction générale, ainsi que la rémunération globale de cette même direction. Cette exigence de transparence n'a pas freiné l'appétit des managers helvétiques. Comparée à 2006, l'enveloppe globale des dirigeants de Credit Suisse a augmenté de 200 millions, de Sulzer, Nobel Biocare, Barry

Callebaut et ABB de plus de 50%, de Roche, Zurich FS Sonova et EFG International de plus de 30%.

Constante dans son exigence de transparence, la fondation Ethos a procédé à l'analyse des données de 2007, maintenant publiques, pour 48 plus importantes sociétés cotées à la Bourse suisse. Elle constate que nombre d'entre elles persistent à ignorer les règles internationales de bonne pratique: bonus et actions attribués aux administrateurs, ce qui conduit les conseils d'administration à défendre les intérêts de la direction plutôt que ceux des actionnaires; exercice des options et

acquisition définitive des actions indépendamment de la réussite d'objectifs fixés préalablement et testés sur plusieurs années; actions et options estimés à leur valeur fiscale et non de marché, ce qui conduit à une sous-estimation des montants de la rémunération.

Faut-il limiter légalement le montant des rémunérations des dirigeants ou pénaliser fiscalement celles qui dépassent le million de francs, comme le suggère le président de l'Union syndicale suisse? Cette solution, qui paraît de bon sens, ouvrirait la voie à toutes sortes de procédés pour contourner la sanction fiscale,

comme a dû le constater en son temps l'administration Clinton.

La Suisse est le seul pays disposant d'une place financière d'importance qui n'attribue pas de compétences aux actionnaires en matière de rémunération des dirigeants. C'est ce levier – le pouvoir des actionnaires – qui en priorité devrait être mis en œuvre. La révision du droit de la société anonyme, actuellement devant le Parlement, ne prévoit cette compétence que si les statuts de l'entreprise en disposent ainsi. Pourquoi la loi ne l'imposerait-elle pas, tout simplement?

## Crise financière et fonds de pensions

*Pourquoi ne parle-t-on que des épargnants à protéger et pas de la prévoyance professionnelle?*

André Gavillet (7 octobre 2008)

Les épargnants d'abord! Imitant l'Irlande, critiquée puis copiée, les Etats européens s'engagent à garantir l'épargne déposée sur un compte ou un livret bancaire. Le plafond des montants ainsi garantis peut être substantiellement relevé, à un niveau qui poussait les banquiers à conseiller aux clients de ne pas «laisser dormir» autant d'argent sur des comptes sans rendement, mais à les «placer».

Voilà donc l'épargnant promu dans un rôle noble, comme en d'autres circonstances le «*petit actionnaire*». Il est celui que l'Etat protège.

Mais la véritable épargne de Monsieur et Madame tout le monde, elle est d'abord dans

son deuxième pilier. Or, de cette épargne-là, qui assure le niveau de vie d'une grande partie de la population, il est fort peu question dans les prolixes commentaires de la crise. Elle doit pourtant être évoquée à un double titre.

### **Les fonds de pension comme intervenants...**

La fortune accumulée par les fonds de pension américains et européens est gigantesque. L'unité de référence les concernant, le milliard de dollars, est à la hauteur de celle des mouvements boursiers. L'on a souvent décrit la capacité des caisses de pension à influencer la politique des grandes entreprises dans un sens social ou

environnemental. Et l'on connaît en Suisse le rôle d'Ethos et ses interventions.

Mais que font-elles devant l'ampleur de la crise boursière? Subissent-elles? Cherchent-elles simplement à limiter les dégâts?

On peut souhaiter qu'elles aient une politique coordonnée. Elles travaillent sur le long terme et, comme telles, elles peuvent jouer un rôle stabilisateur. Encore faudrait-il, pour qu'il ait un effet psychologique, qu'il soit affiché et coordonné.

### **... et comme perdants éventuels**

Dans sa sagesse, la loi suisse